

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD40

présenté par  
M. Chanteguet, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« disponibles »

les mots :

« et des méthodes d'évaluation existant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'article L. 122-6 du code de l'environnement auquel ce dispositif se réfère.